

## **Compte rendu de la séance du 10 avril 2024**

**Président de la séance :** Claudine VIVAREZ

**Présents :** Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

**Représentés :**

**Absents et excusés :** Maxime ASFAUX

**Secrétaire de la séance :** Amandine TILLET

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14-03-2024
- **Délibérations:**
  - Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023,
  - Vote du Budget Primitif 2024,
  - Vote des taux d'imposition,
  - Vente de bien de section,
- **Informations:**
  - Prise illégale d'intérêt,
  - Tour de France 2024,
  - Point sur les commissions,
  - Point sur le PLUi-H,
  - Point voirie : PAT - voirie communale et départementale.
  - Point sur la réhabilitation de l'école en mairie

- 
- Approbation du compte rendu de la séance du 14-03-2024 : à l'unanimité

### **Délibérations du conseil :**

- **Vote du Compte Financier Unique 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry MARTIGNAC, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par la Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	163 507,42	17 081,24	0,00	17 081,24	163 507,42
Opérations de l'exercice	101 816,02	159 429,77	46 460,80	48 355,14	148 286,82	207 784,91
TOTAUX	101 826,02	322 937,19	63 542,04	48 355,14	165 368,06	371 292,33
Résultat de clôture		221 111,17	15 186,90			205 924,27
			Besoin/excédent de financement Total			205 924,27

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

24 842,90	au compte 1068 (recette d'investissement)
196 268,27	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Délibération adoptée à 9 voix pour et 1 non-participation au vote

• **Vote du Budget Primitif 2024**

Mme la Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2024 qui s'établit et s'équilibre par section en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement :	346 631,27 €
Investissement :	720 552,75 €

Délibération adoptée à l'unanimité

• **Vote du taux des 3 taxes pour 2024**

Mme la Maire informe l'assemblée que les bases prévisionnelles 2024 ont augmentées de 3,5% (environ 7% en 2023) et que la communauté de Communes Cauvaldor n'a pas procéder à une augmentation de ces taux.

Après avoir fait plusieurs propositions d'augmentation des taux, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1% par rapport à 2023. Les nouveaux taux sont les suivants :

- Foncier Bâti : 36,93 %
- Foncier Non Bâti : 132,48 %
- Taxe d'Habitation : 4,76 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

• **Vente d'un bien de section : demande d'acquisition d'une parcelle sectionale à Rougié Haut**

Madame la Maire fait part aux conseillers du souhait de Monsieur Jean-Pascal VERDIÉ d'acquérir la parcelle A 104 d'une superficie de 47,7 ares à Rougié Haut.

Conformément à la délibération DE\_2023\_001 du 11 janvier 2023, le prix est fixé comme suit : 3000 euros l'hectare pour la partie pacages (23,7 ares) et 1500 euros l'hectare pour la partie bois et taillis (23,7 ares) avec donc un montant total de 1 066,5 euros (mille soixante-six euros cinquante cents).

S'agissant d'une parcelle sectionale (portion de territoire communal possédant à titre permanent et exclusif des biens et droits distincts de ceux de la commune – mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, productifs de revenus ou non), ces biens sont gérés par le conseil municipal et la Maire de la commune de rattachement de la section, en l'absence de l'existence d'une commission syndicale.

Les sections de communes sont régies par les dispositions des articles L 2411-1 et suivants du CGCT.

Le particulier qui désire acheter une parcelle sectionale doit en formuler la demande à la maire qui saisira le conseil municipal pour décider de la vente, après accord de la majorité des électeurs de la section.

Madame la Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cette demande et de convoquer les électeurs afin qu'ils donnent leur accord sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité et demande à Madame la Maire de convoquer les électeurs de la section de Rougié Haut dans les 6 mois, afin qu'ils se prononcent sur le sujet.

Délibération adoptée à l'unanimité

## Informations diverses

- **Rappel : Prise illégale d'intérêt**

Madame la Maire rappelle aux élus que « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* » (article L.2131-11). Les élus doivent donc être particulièrement vigilants en ne participant ni aux débats ni aux votes et sortir de la salle afin de ne pas influencer par la seule présence.

- **Evènements sur la commune**

- **Tour Auto 2024 :**

Le jeudi 25 avril une spéciale du Tour auto 2024 (« La castine ») est organisée sur notre territoire. Les départementales D 40, D 48 et D 673 seront fermées à la circulation de 7h30 à 13h30 :

De Saint-Laurent-Les-Tours au Barry (Frayssinhes) et du Barry à Siramon.

Une information écrite sera distribuée dans chaque foyer afin que les habitants puissent gérer au mieux leurs déplacements.

- **Tour de France**

Le passage du tour de France à Frayssinhes est l'occasion de faire découvrir la commune et les activités de ses associations, mettant en valeur l'implication de ses habitants.

Le public, captif du fait de la fermeture des axes routiers pourra profiter de différentes activités.

Au cours de la journée du 11 juillet 2024, la commune et ses 3 associations (2CV&Cie, CLAC, VAF) proposeront :

- Un lieu de restauration / buvette ouvert de 9 h à 22h sur la place de Mairie (Style Guinguette)
- Une exposition de bâches présentant des photos de cyclistes Fraysinhésiens,
- Un concours de vieux vélos customisés, transformés, décorés,
- Un parcours de petits vélos pour enfants (circuit Bourg). Chaque enfant recevra un maillot jaune « Tour de France 2024 » aux logo de Frayssinhes et Cauvaldor,
- En partenariat avec Deudeuch du Ségala et 2CV & Cie, co-voiturage en 2CV pour amener les habitants qui le souhaitent sur les lieux et balades en 2CV (Tour des hameaux Le Bourg/Laborie/Lavalade/le Bourg) pour les nostalgiques de la 2CV
- Des jeux en lien avec le cyclisme (vélonimo, Tour de France en play station...)
- Présentation de produits locaux
- Entre 12 et 14h ; Une aubade musicale par les formateurs du stage « Musique Pour Tous » de Lavalade
- Le soir : Un concert accordéon/ ukulélé, (chansons françaises, occitanes, Sud-américaines...)

A la communication de Cauvaldor s'ajoutera la communication spécifique à Frayssinhes (flyers + 2 affiches A0 : situées aux entrées du village).

Seront également utilisés : Le site de la commune + sites et réseaux sociaux des associations de Frayssinhes, presse locale, Radio décibel

Une réunion avec les 3 associations est prévue lundi 15 avril à 18h à la Salle polyvalente.

Pour l'installation de la « Guinguette » la remise jouxtant les bureaux de la mairie sera nettoyée et aménagée sommairement pour servir de point de vente (ligne électrique et nivellement du sol).

- **Le PLUi-H**

Le PLUi-H sera proposé au vote du conseil communautaire du 22 avril. Ce vote sera suivi du vote de chaque commune (dans un délai de 3 mois). Il s'accompagnera d'une enquête publique. Le vote définitif est prévu pour printemps 2025.

- **La voirie**

- Voirie commune

En 2024 sont prévues sur la commune : l'Allée des écoliers et la partie de la route de Laborie (du croisement avec la route du Mas Viel jusqu'au croisement de la route de Lavalade). Prévisions 2025 : route de Lacoste / 2026 : route de Druilhes.

La commune dispose, comme chaque année d'un budget de fourniture (enrobé à froid, grave émulsion, grave naturelle et stérile) pour boucher les trous avant le PAT

- Départementale

2025 : Réfection complète par le département de la D43

- **Projet réhabilitation ancienne école pour transfert de la mairie**

Le permis de construire a été déposé le 11/04/2024.

- **Les travaux en cours**

- Les travaux à Lavalade de maçonnerie n'ont toujours pas été réalisés par l'artisan (buses et renouvellement de la sole du four à pain) l'intervention du maçon est prévue dans les jours à venir.

- Toutes les notifications de subventions concernant la restauration du four à pain de Pailhès ont été reçues.

Un calendrier des travaux sera arrêté avec les différents corps de métiers.

- **Informations sur les participations des conseillers à des commissions**

- Christiane Janicot :

Comité de suivi élargi pour l'extension du parc éolien de Sousceyrac :

La commune de Sousceyrac-En-Quercy pense élargir son comité de soutien à d'autres communes. Frayssinhes a déjà 2 participants et n'est donc pas concernée.

Un atelier de concertation est ouvert à la population de Sousceyrac-En-Quercy (plus autres communes) le mercredi 24 avril de 16h à 20h à la salle des fêtes.

Gestion des déchets et bio déchets :

Pour le compostage, les composteurs individuels sont privilégiés, un bac collectif pourra être envisagé. Pour les ordures ménagères il est prévu d'augmenter le nombre de containers enterrés et de mettre à disposition des hameaux des poubelles de 750l (pas davantage mais sûrement moins).

Service de l'eau :

En 2022 des fuites dues à des problèmes de communication entre la station de traitement et les pompes ont fait baisser l'efficacité de 13% (71% au lieu de 84%). Le problème a été réglé par la téléphonie mobile.

Homogénéisation des tarifs de l'eau : dans un premier temps la SAUR appliquera un tarif unique puis le Syndicat fera la même démarche dans les 5 ans à venir.

- **Informations sur la chasse**

Frédéric Coulon, conseiller mais également Président de la Société de Chasse (section Frayssinhes) intervient pour communiquer au conseil les difficultés auxquelles les chasseurs sont confrontés :

- Faire face aux coûts

Les dégâts provoqués par les grands gibiers sur les terrains et exploitations doivent être indemnisés par la Fédération de chasse (à titre d'illustration 320 hectares, hors vignobles, ont été détruits pendant la saison 22/23 dans le département).

Le coût d'indemnisation pour la saison 23/24 s'élève à 323 139€ (l'aide de l'état pour la même période est de 114 809€ avec un estimatif décroissant pour les 2 années à venir).

Le coût du permis départemental est de 155€ (dont une partie revient au département), il ne reste plus grand-chose à la section pour fonctionner.

La section doit, de plus s'acquitter du montant des bracelets de 4 à 100€ selon les espèces.

- Faire face à la défection croissante des jeunes générations

Le nombre de chasseurs ne cesse de décroître : dans le Lot – 11% en 4 ans.

De plus les chasseurs plus de 50 ans représentent 72% des effectifs

La secrétaire de Séance,  
Amandine TILLET



La Maire,  
Claudine VIVAREZ

